



LE COBA LIBRE

NUMÉRO 25 : JANVIER 2023

édité par
FO Com \ RÉSEAU BANQUE



CONTACT: equipe.reseau@fo-com.com

SPÉCIAL CBP ET RVB

UNE NOUVEAUTÉ: 2551 Conseillers Bancaires de Proximité

Depuis septembre 2020, FO suit de très près l'expérimentation « portefeuille partagé », globalement positive. Nous n'avons cependant eu de cesse de réclamer le III-1 pour les GCB dont le métier se rapproche sensiblement de celui de COFI III-1.

Avec la généralisation, c'est chose faite!

Près de 500 postiers pourront bénéficier d'un parcours de promotion pour devenir Conseiller Bancaire de Proximité et bénéficier de la prime de fonction et de la RVB identiques à celles des COFIS III-1.

Le principe:

Mise en place du portefeuille 09 qui concentre l'ensemble des clients « grand public » du secteur et qui sera géré par les Conseillers Bancaires de Proximité (les ex GCB et COFIS III-1).

La fiche de poste sera celle des actuels COFIS III-1 avec prise en charge des clients spontanés **selon une organisation interne au bureau**. Les GCB verront leur périmètre de commercialisation augmenter et leurs activités évoluer. Il devront acquérir l'habilitation assurance niveau 2, réussir l'AMF et suivre une formation de 8,5 jours. Pour les COFIS III-1, il y aura peu de changement hormis l'accueil des clients spontanés sur des pages dédiées et la gestion collective d'un portefeuille.

Au niveau RH:

Pour les GCB, l'entretien professionnel doit se tenir à partir de janvier. **À compter du 2 mai et à l'issue de la formation, de l'obtention de l'AMF et de l'habilitation assurance, ils passeront une RAP. Il doivent rentrer dans le dispositif de promotion au plus tard 6 mois après leur prise de poste (voir l'accord sur l'accompagnement des postiers de la BGPN dans leur évolution professionnelle) et ainsi être promus sur le grade III-1.**

Pour les COFIS III-1, 2 jours de formation sont prévus pour une bascule automatique sur la nouvelle fonction le 2 mai. C'est encore l'accord du 8 décembre 2021, signé par FO, qui pourra s'appliquer en ce qui concerne l'évolution professionnelle et la rémunération variable spécifique.

Même si l'idée est séduisante, nous avons cependant alerté La Poste.



LES REMARQUES DE FO

LES RÉPONSES DE LA POSTE

Que veut dire le terme proximité ?	Proximité en lien avec l'espace commercial et avec le client
Pas de perte de grade II-3 ou III-1 pour les GC qui ne veulent pas aller vers le métier de CBP ?	Non pas de perte de grade
Prise en compte du projet professionnel notamment dans sa partie localisation géographique et demande de conserver le poste de GC jusqu'à la réalisation de ce projet	La Poste laissera du temps et pendant ce temps l'agent reste GCB sur son site
Le GCB sera-t-il bien nommé sur place ?	Oui
Que se passe-t-il en cas d'échec AMF et habilitation assurance ?	Il n'y a jamais eu d'échec. Possibilité de passer (3X) avec un accompagnement personnalisé
Prime de 1000€ pour les COFIS III-1 réclamée uniquement par FO	Non, peu d'évolution du métier et pas d'avenant au contrat de travail
Assurance d'une meilleure RVB	Les résultats lors des expérimentations étant meilleurs, la RVB devrait être meilleure
Mise en place d'une norme (combien de conseillers par nombre de clients ?)	Non Mais nous avons obtenu l'engagement de la Direction du développement commercial que le calcul portefeuille vacant se ferait par rapport à la cible (exemple: s'il y a 2 personnes sur un portefeuille 09 alors que la cible est de 3, l'enveloppe se déclencherà)

NOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE en flashant ce QR Code
ou en cliquant sur le lien

<http://www.focom-laposte.fr/wp-content/uploads/2023/01/declaration-prealable-cbp.pdf>



Consultez nos équipes locales pour avoir les informations nécessaires.
Nous suivrons tous les cas individuels tant au niveau local que national.

FO Com accompagne les Commerciaux Bancaires

RVB 2023

Lors de la présentation de la RVB aux OS, FO a une nouvelle fois dénoncé la complexité des contrats de performance. Sujet central pour l'ensemble de la force de vente il devrait être expliqué, décortiqué lors des réunions en bureau. Ce n'est que rarement le cas par manque de temps, sens des priorités pour l'entreprise et du fait des difficultés pour les managers de maîtriser le sujet.

Dans notre déclaration préalable nous avons retranscrit les remontées terrain d'un certain nombre de conseillers, mais le Siège n'a pas daigné répondre à ces problématiques.

Le sujet des enveloppes compensatoires portefeilles vacants a été balayé d'un revers de main : à la main du DR calculées en fonction du nombre d'absents, si le lien VERDI est coupé, mais distribuées selon son bon vouloir, sans transparence ni explications. Et tant pis pour le COBA qui croule sous la charge de travail induite par l'absence de ses collègues, il percevra des miettes... ou pas.

Pour résumer : le dispositif 2023 sera ajusté pour le simplifier prétend La Poste, mais aussi pour l'aligner avec la stratégie de l'entreprise. Là, nous avons plus tendance à la croire.

Les grandes lignes :

- ▼ Suppression des sous CAO grand public et clientèle à enjeux et la part individuelle sera indexée sur le CAO de production Réseau et Digital.
- ▼ Le CAO global s'aligne sur la feuille de route des managers.
- ▼ La conformité prend la forme d'un bonus-malus dans le CAO global et est élargie pour le KYC au RDV à distance : malus en dessous de 90% et bonus au-dessus de 110%. Comment être plus conforme que conforme ? En réponse, si les dossiers sont conformes à 90%, La Poste considère que le taux de 100% est atteint. Qui connaissait cette information précédemment ?
- ▼ Le CAO de développement passe de 20% à 30% du CAO GLOBAL.
- ▼ Le CAO expérience client passe de 15% à 20% du CAO GLOBAL.
- ▼ Le poids des nouveaux clients MFB augmente et les EER avec assurance-vie aux enfants de moins de 12 ans font partie maintenant de la conquête.
- ▼ La souscription des cartes bleues ne concerne plus uniquement les cartes haut de gamme.
- ▼ En cas de parrainage, il y aura double comptage lorsque le parrain et le filleul sont dans deux secteurs différents.
- ▼ Rééquilibrage du poids de l'IARD et de la prévoyance.
- ▼ Diminution du poids des crédits à la consommation qui passe de 16,5% à 11,5%.
- ▼ Séparation entre la collecte brute LBP et LoBP intégrant pour cette dernière les transferts.
- ▼ Création d'une ligne « nouveaux clients bancarisés LBP-LoBP ».
- ▼ Souscriptions et transferts assurance-vie avec mise en place de VP.
- ▼ Suppression du taux de dénouement automatique et du taux de couverture du portefeuille / taux de curiosité avec en contrepartie l'augmentation du poids de la signature électronique et de l'accessibilité.



IMPORTANT

La Poste reconnaît un problème dans la qualité des données. Elle accepte donc un rattrapage le quadrimestre suivant si les chiffres de collecte sont erronés. Il faut alors s'adresser au Guichet Unique.

Les montants moyens de RVB pour un quadrimestre en cas de TRO=100%

		Chargé de clientèle	GESCLI	COFI	COFI 3.2 COCLI	CSP	CECI CFAS
Part collective CAO Global		50 % 20 €	50 % 217 €	50 % 564 €	50 % 634 €	50 % 1077 €	
Secteur part managériale	Production commerciale	35 % 14 €	35 % 152 €	35 % 395 €	35 % 444 €	35 % 754 €	100 % 2 154 €
	Repères d'activité (expérience client, conformité et risques)	15 % 6 €	15 % 65 €	15 % 169 €	15 % 190 €	15 % 323 €	
TOTAL		40 €	434 €	1128 €	1268 €	2154 €	2154 €
Bonus & Enveloppes (montants pour TRO à 100%)	+ 133 € de bonus bancaire pour les Secteurs éligibles	Bonus LPM (montant forfaitaire de 100 ou 150 € par conseiller)					
		Enveloppe compensatoire des postes vacances (moyen forfaitaire de 635 € par poste vacant)					
		Enveloppe de valorisation de la sur performance (80 €/GC, 200 €/COFI, 220 €/COFI 3.2, 220 €/COCLI, 400 €/CSP et 400 €/CECI+CFAS) en prenant 10 % des effectifs de la DR sur chaque fonction commerciale					
		Enveloppe d'entraide et d'expérimentation (80 €/GC, 200 €/COFI, 220 €/COFI 3.2, 220 €/COCLI, 400 €/CSP et 400 €/CECI+CFAS) en prenant 10 % des effectifs de la DR sur chaque fonction commerciale					

Vous trouverez **NOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE** en flashant ce QR Code ou en cliquant sur le lien <http://www.focom-laposte.fr/wp-content/uploads/2023/01/declaration-prealable-rvb.pdf>



MOBILISÉS

AVEC VOUS !